



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/07

Objet : Brochure « grand public » concernant la lutte contre les vents de sable en queue de retenue.

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2015

Date de convocation :

8 janvier 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GUIARD

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice-Présidente ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Christian DURAND**, rapporteur du budget ; **Mme Valérie GRENARD**, secrétaire ; **Mme Chantal EYMEUD** Membre du bureau ; **M. Henri ANDRZJEVSKI**, Membre du Bureau ; **M. Jean BERNARD**, membre du bureau ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Pierre DOUSSOT**, Conseiller Syndical Suppléant de Robert FRAYSSINES ; **M. Marcel CANNAT**, Conseiller syndical Suppléant de Jean Marie BERNARD.

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER
M. Jean Marie BERNARD par M. Marcel CANNAT
M. Robert FRAYSSINE par M. Pierre DOUSSOT

Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI

Exposé des motifs :

E.D.F., concessionnaire des installations hydroélectriques de Serre-Ponçon, en partenariat avec le S.M.A.D.E.S.E.P., s'efforce de lutter contre la problématique des vents de « nite » qui sévit en queue de retenue lorsque le niveau d'eau est suffisamment bas et assèche une partie du lac. Les brises de vallée qui se développent de février à juin soulèvent une quantité importante de sédiments déposés chaque année par la Durance, causant de fortes nuisances auprès des populations riveraines.

D'importants moyens de lutte et de prévention sont mis en place en rive gauche et en rive droite de la Durance. Pour valoriser ces actions et informer la population, les équipes techniques d'E.D.F. et du S.M.A.D.E.S.E.P. ont élaboré comme demandé par le comité de pilotage organisé le 21 mai 2014, un flyer grand public à destination des Offices de tourisme, des mairies et des établissements accueillant du public. Ce document vient compléter un memento technique plus exhaustif remis aux élus lors du comité de pilotage du 21 janvier 2015.

Avant toute édition éventuelle, le Président souhaite que l'assemblée délibérante du S.M.A.D.E.S.E.P. puisse se prononcer et définir le document qui lui apparaîtra comme le plus adéquat à l'objectif partagé avec E.D.F. d'information du grand public.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du Syndicat Mixte, qui, modifiés par arrêté préfectoral n°2003-276-1, accordent au S.M.A.D.E.S.E.P. la compétence pour conduire et donc accompagner toutes opérations de valorisation, de développement touristique et d'aménagement.
A ce titre il est en outre compétent sans contrainte territoriale pour la promotion de ses propres actions contenues dans ses compétences, en concertation avec les structures existantes.
- La convention cadre entre EDF et le SMADESEP qui précise le partenariat notamment autour de la problématique de la lutte contre les vents de sable et la gestion des sédiments en queue de retenue.
E.D.F. et le Syndicat conviennent de développer une communication concertée sur la gestion de Serre-Ponçon et les actions de partenariat dans lesquelles les deux parties sont engagées dans le but de donner une information aux riverains et usagers de la retenue et de valoriser les dites actions.

CONSIDERANT :

- La demande croissante des riverains d'obtenir de la part des élus et d'EDF des explications sur les moyens de lutte mis en œuvre contre les vents de sable,
- La nécessité pour les élus d'apporter une information suffisante auprès de la population locale,
- La demande des membres du Comité de pilotage vents de sable auprès d'EDF de concevoir et éditer un document de communication et de vulgarisation à destination du grand public, des riverains et usagers des rives du lac,
- Le plan de communication élaboré conjointement par E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. dans le cadre des travaux conduits au sein du dernier comité de pilotage « vents de sable » du 21 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, en date du 11 février 2015 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **L'INVITE** à valider en l'état le document de communication proposé par E.D.F. ;
- **L'AUTORISE** à prendre toute disposition à cet effet pour diffuser le flyer conformément au plan de communication susvisé.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,


Victor BERENGUEL

